

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 11 avril 2025
Délibération n°2025-15**

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à la salle du Conseil, à 19h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Jean-Christophe PRORIOLO arrivé après la délibération N° 2025-20.

Procurations : Jean-Christophe PRORIOLO a donné procuration à Gilles KACZMAREK.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 3 avril 2025.

Objet : Budgets : instruction : nomenclature M57 : virement de crédits.

Le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature comptable M57 permet de prévoir un virement de crédits de chapitre à chapitre. Le Maire propose, comme l'an passé, de fixer pour chaque section :

- ✓ en fonctionnement de chapitre à chapitre un taux maximum de 7.5% (sauf chapitre 012 charges de personnel)
- ✓ en investissement de chapitre à chapitre un taux maximum de 7.5%.

Ces mouvements feront l'objet d'une décision modificative budgétaire par virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 7.5% le taux maximum de virement de crédits pour le budget principal de la commune et le budget annexe de la Maison partagée.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 17 AVR. 2025
et publication le 17 AVR. 2025

